

Orientation 2 – Représentation et partenariats

Contexte :

Les activités de représentation ont pour but de concrétiser la vision du CEPN et de remplir sa mission de promotion et de défense des intérêts des communautés membres. Le CEPN est toujours à l'affût des occasions d'assurer le respect des intérêts collectifs des communautés membres et de faire connaître leurs besoins actuels et futurs; il s'occupe notamment des pourparlers et des négociations auprès d'institutions gouvernementales ou autres au nom des communautés, et assure le rayonnement des Premières Nations sur le plan de l'éducation. Tout comme le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche représente le système scolaire provincial, le CEPN est la voix collective des systèmes d'éducation des communautés membres.

Les dossiers sur le financement des écoles, des services d'éducation des adultes, de la formation professionnelle et de la formation postsecondaire ont une place prépondérante dans la représentation des intérêts des communautés. Le CEPN est attentif à tout nouveau développement ayant ou pouvant avoir un impact sur l'éducation des Premières Nations.

Par l'intermédiaire de ses activités de représentation et de lobbying, le CEPN entretient et développe ses relations avec les organisations des Premières Nations, les établissements d'enseignement, les organismes publics, les fondations et les gouvernements provincial et fédéral. Dans le cadre de sa mission, le CEPN mène également des activités de sensibilisation sur la réalité des Premières Nations dans le système scolaire québécois.

Par ailleurs, les assemblées délibérantes du CEPN favorisent la pleine participation des communautés membres et l'échange de pratiques innovantes.

Enfin, la mise en place d'un volet communication au sein du CEPN contribuera à soutenir les activités de représentation, notamment en rédigeant le message de l'organisation et en assurant la qualité et le respect de son image. Du soutien aux communications sera offert à tous les secteurs du CEPN, et des activités pourraient être présentées aux communautés membres.

Considérations de mise en œuvre :

- Le CEPN est la voix collective de vingt-deux communautés et de vingt-quatre écoles primaires et secondaires, et du collège Kiuna;
- L'expertise et la crédibilité du CEPN sont reconnues;
- Le CEPN a comme mission de promouvoir et défendre les intérêts des communautés dans l'exercice de leur compétence juridique en matière d'éducation, tout en les soutenant dans leur développement d'une éducation de qualité;
- Le CEPN agit comme une instance de 3^e niveau pour les communautés;
- Le CEPN privilégie le maintien de communications efficaces auprès de ses membres et de ses partenaires.

Objectifs	Moyens	Résultats
<p>2.1 Le CEPN représente les intérêts collectifs des communautés membres et mène des activités de sensibilisation pour faire connaître la réalité des Premières Nations sur le plan de l'éducation.</p> <p>Il fait la démonstration que l'offre de service en éducation des Premières Nations doit être bonifiée pour répondre au besoin actuel.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Agir en tant qu'interlocuteur régional au nom des communautés membres afin de faire connaître les besoins en lien avec nos dossiers. • Développer et documenter des positions communes. • Multiplier les rencontres auprès des gouvernements et des autres instances pour présenter l'urgence d'agir. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les communautés disposent d'une voix collective pour faire valoir leurs intérêts. • Les organismes publics, dans le développement de leurs politiques, de leur législation et de leurs programmes, tiennent compte de la réalité et des besoins des Premières Nations. • Les communautés ont des moyens accrus pour offrir de meilleurs services éducatifs.

<p>2.2 Le CEPN organise des activités de concertation et de réseautage qui favorisent l'échange de bonnes pratiques.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rassembler les communautés membres en tenant des assemblées générales deux fois par année. • Encourager l'implication des communautés membres dans les activités d'échange de pratiques et d'expériences innovantes. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les représentants des communautés membres ont accès à un lieu d'échange d'expertise.
<p>2.3 Le CEPN favorise les partenariats auprès de diverses instances dans le but d'échanger de l'expertise, de faire connaître notre réalité et d'offrir aux communautés de nouvelles opportunités.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Être à l'affût des partenariats possibles et saisir les opportunités qui pourraient être bénéfiques pour les communautés. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les communautés membres bénéficient des retombées des partenariats. • De nouveaux partenariats sont établis.
<p>2.4 Le CEPN réalise des études ciblées, en lien avec des enjeux et des besoins grandissants, et ce, dans un environnement en constante évolution. La réalisation d'études ciblées permet de déterminer les conditions nécessaires pour assurer la réussite des communautés, et pour que le CEPN soit en mesure de défendre les intérêts collectifs.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Déterminer les thèmes des études à réaliser. • Définir l'objet et la méthodologie. • Réaliser des études et publier des avis. • Formuler des recommandations. • Publier des rapports. • Rédiger des mémoires. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les communautés membres et le CEPN sont outillés pour défendre leurs intérêts.
<p>2.5 Le CEPN soutient la revitalisation et la transmission des langues et de la culture, qui représentent des points de repère identitaires importants des Premières Nations.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les gouvernements et la population générale à la diversité culturelle et linguistique des Premières Nations et aux besoins de celles-ci. • Se tenir au fait des possibilités de financement. • Faire valoir la nécessité du financement au bénéfice de la culture et des langues. • Produire du matériel destiné à la promotion de la culture et des langues des Premières Nations. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les communautés disposent d'outils pour protéger, soutenir et conserver les langues et les connaissances des Premières Nations. • Les gouvernements comprennent davantage la réalité de la culture et des langues des Premières Nations.
<p>2.6 Le CEPN assure une communication stratégique afin de permettre la diffusion des messages de l'organisation.</p> <p>L'information est transmise aux communautés membres dans le cadre de ce volet.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluer les besoins sur le plan des communications internes et externes. • Élaborer un plan d'action. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les intérêts collectifs sont mieux connus par les gouvernements et les communautés.
<p>2.7 Le CEPN assure une vigile et intervient lorsqu'il est témoin des propos diffamatoires, raciaux et qui portent atteinte à la réputation des Premières Nations.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Programmer des alertes lors de publications dans les médias. • Développer un processus d'intervention pour informer les communautés et répondre aux allégations préjudiciables. 	<ul style="list-style-type: none"> • La population générale est mieux informée de la réalité autochtone.